
DE PEaux-ROUGES À PREMIERS PEUPLES : ÉLÉMENTS DE CLARIFICATION SÉMANTIQUE

Avant de se lancer dans le vif du sujet avec les articles composant cette revue qui s'intéresse à la persévérance et à la réussite scolaires des jeunes *Autochtones*, il importe de spécifier la raison du choix du terme *Premiers Peuples* dans l'intitulé du colloque, en réponse aux questions de plusieurs intervenants émises lors de l'évènement. Cet aperçu de la terminologie relative aux *Premiers Peuples* vise donc à dresser un portrait des termes ayant été utilisés dans la littérature, tout en permettant au lecteur de porter un regard historique et critique sur l'évolution des considérations envers les *Autochtones* à travers ces différentes appellations. Nous nous en tiendrons surtout aux acceptions francophones, lesquelles s'inscrivent dans le contexte d'une influence culturelle française, différente du contexte des acceptions anglophones. Ces dernières seront parfois abordées à titre comparatif, pour clarifier les appellations francophones spécifiques et ainsi aider à la compréhension générale du texte.

En fait, la terminologie servant à désigner les premiers occupants du territoire américain a beaucoup évolué à travers l'histoire. Même si elle n'a pas de pertinence politique, l'appellation folklorique *Peaux-Rouges*, apparemment associée à la pratique des premiers occupants du continent nord-américain qui s'enduisaient parfois le corps et particulièrement le visage de substances rougeâtres (ocre, sulfure de mercure, carbonate de cuivre, etc.), mérite qu'on l'aborde sommairement. Le terme a perduré jusqu'à ce jour principalement à cause de la filmographie western, qui a connu un grand essor dans les années 60-70, et qui, comme on le sait, proposait une image généralement belliqueuse et cruelle des *Autochtones* (terme que nous définirons plus loin), sinon parfois celle de gentils sans ambition, tout juste utiles à faciliter la « mission civilisatrice des bons colonisateurs ». Ce terme a donc pris une orientation symbolique clairement dévalorisante et négative pour eux, et c'est d'ailleurs avec un certain mépris qu'il est parfois utilisé aujourd'hui dans le langage populaire par les *Allochtones*. Il arrive aussi que des *Autochtones* l'emploient eux-mêmes avec humour ou pour revendiquer radicalement leur différence, non sans un brin de cynisme. Si on ne retrouve plus dans le langage commun le terme *Visages-Pâles*, couplé linguistiquement et historiquement à *Peaux-Rouges*, le mot *Blancs* (habituellement utilisé pour distinguer les Euroaméricains des Afro-Américains) apparaît par contre régulièrement dans les discussions avec ou entre les *Autochtones*. On comprendra qu'il ne suscite pas autant d'objection ou d'indignation chez ceux qu'il identifie (qui l'utilisent d'ailleurs aussi), sans doute parce qu'il est la couleur siégeant tout en haut de cette hiérarchisation raciste aujourd'hui désuète qui consistait à déterminer la valeur des groupes humains par la couleur de leur peau.

Le terme *Indiens* est le premier à avoir eu un sens véritablement politique et officiel concernant les premiers habitants de l'Amérique. Issu d'une erreur géohistorique des premiers colonisateurs européens, il a subsisté jusqu'ici dans le langage populaire et administratif, en bonne partie par convention, parce qu'il est le principal terme utilisé dans les traités et rapports gouvernementaux, à commencer par la *Proclamation royale* de 1763. Il est d'ailleurs encore d'office dans la *Loi sur les Indiens*, adoptée dans sa première version en 1876 (qui faisait la synthèse et l'actualisation des actes et règlements antérieurs concernant les *Autochtones*), et a donc un fondement légal toujours valide aujourd'hui. Cette loi, qui avait à l'origine l'objectif de « civiliser, de protéger et d'assimiler » les *Indiens*, encadre donc toujours leurs droits actuels. Cependant, elle a été maintes fois amendée, en étant notamment dépouillée de ses éléments les plus aberrants en 1951, mais a tout de même maintenu l'interdiction de voter au fédéral jusqu'en 1960 pour les *Indiens inscrits*; sa typologie des *Indiens*, apparaissant dans le *Registre* du même nom, a été particulièrement discriminatoire envers les femmes jusqu'à l'adoption de la loi C-31 en 1985. À la base, la *Loi concernant les Indiens* considérait ces derniers comme des « pupilles de l'État », incapables d'autonomie et de jugement. Cela pourra paraître étonnant au non-initié, mais le terme *Indiens* apparaît encore amplement dans la documentation gouvernementale officielle, et c'est aussi généralement l'appellation utilisée dans les tribunaux pour négocier les litiges liés aux différentes

Roberto Gauthier,
professeur et directeur
du Module d'éducation
au préscolaire et
d'enseignement au
primaire de l'UQAC

Miriame Blackburn,
doctorante en
psychologie clinique et
contractuelle au Centre
des Premières Nations
Nikanite, UQAC

ententes encourues antérieurement entre les gouvernements provinciaux et fédéral et les *Indiens*. Précisons enfin que le terme francisé *Indiens* constitue une copie du *Indians* du document original *Law of the Indians*, sans qu'il soit toujours clair jusqu'à quel point la charge du terme français correspond bien à l'original anglais.

Le terme *Naturels*, ou plus souvent *Sauvages* (étymologiquement *homme de la forêt*), utilisé pendant longtemps en concomitance, a perdu de sa légitimité au tournant du XX^e siècle à cause de la connotation péjorative que plusieurs y voyaient depuis longtemps : Montaigne en déplorait déjà l'usage (ou tout au moins l'image qu'on y associait) dans ses *Essais* en 1580! Il faut quand même préciser que d'autres ont défendu une vision définitionnelle plus noble et respectueuse du terme *Sauvage*, soulignant que dans les écrits d'époque, il est habituellement composé d'un *S* majuscule, marque de considération langagière qui lui consacre le statut de nom propre. C'est de cette manière, par exemple, qu'on le retrouve dans le *Rapport des commissaires spéciaux pour s'enquérir des affaires des Sauvages* remis en 1858 au Gouverneur de l'Amérique du Nord Britannique, lequel rapport allait beaucoup inspirer les instigateurs de la *Loi concernant les Indiens* de 1876. Cette loi, soit dit en passant, était nommée *Loi concernant les Sauvages* jusqu'en 1927. Elle succédait entre autres à l'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages* (1869), qui remplaçait lui-même l'*Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages* (1857); contrairement à l'adage populaire, on peut dire qu'ici, un mot vaut mille images... Finalement, en apparaissant dans maints dictionnaires de sens commun en tant que synonyme de « barbare » et antonyme de « civilisé », nonobstant la pensée critique et vertueuse des écrivains des Lumières ayant mené au « mythe du bon sauvage », il n'a plus aucune légitimité d'usage aujourd'hui pour désigner les *Autochtones*. Le terme *Primitifs*, à certains égards près du sens de *Sauvages*, même s'il fut constitutif des premiers pas de l'ethnologie et fait encore partie de la terminologie scientifique comme adjectif, est bien entendu aussi à éviter pour désigner un groupe social lié aux premiers occupants du territoire, particulièrement dans une perspective ethnoévolutionniste qui n'a plus guère d'adeptes sérieux. On peut même dire que le terme *Sauvages*, plus que le vocable *Primitifs*, aura servi à alimenter une certaine critique de la société coloniale par elle-même, à l'intérieur du débat entre le *bon* et le *mauvais Sauvage*.

À la suite du constat de l'erreur géohistorique mentionnée précédemment, les termes plus spécifiques d'*Indiens d'Amérique* et d'*Amérindiens* ont émergé dans la littérature. Même s'ils étaient clairs sur le plan de la désignation de groupe et de lieu, ils ne satisferont toutefois pas ceux qui s'opposent toujours à la référence historique erronée et au passé colonial déplorable y étant associé, sur lesquels s'appuient indéniablement les vocables. On ne peut cependant dire qu'ils soient des termes proscrits au Québec; ils sont d'ailleurs assez souvent utilisés dans la population en général, qui lui reconnaît implicitement une pertinence de clarification identificatoire et c'est principalement pour cette raison que nous leur reconnaissons encore une certaine légitimité d'usage. Nous adhérons toutefois aux réticences de certains intellectuels et militants politiques autochtones qui rappellent l'exonymie du terme et suggérons, pour les initiés, d'utiliser l'appellation *Premières Nations* sur laquelle nous reviendrons plus loin. Notons que cette susceptibilité ne semble pas partagée de façon aussi forte aux États-Unis, où apparaissent fréquemment les termes *American Indians* et *Native Indians* dans les médias et dans la littérature. *Natives*, utilisé comme substantif, existe aussi au Canada anglais, mais il apparaît plutôt rarement, car il est considéré comme trop général et a le défaut d'avoir une signification politique en décalage de son sens littéral, un peu comme c'est le cas avec le terme *Autochtones* (pendant français d'*Aboriginals*), que nous aborderons ci-après. Notons que *Natifs* n'est pratiquement plus utilisé en français pour parler des *Autochtones*, sinon que parfois dans des ouvrages ou des récits de nature anthropologique.

Ainsi, le terme *Autochtones*, employé seul comme substantif, est apparu dans le langage politique, en prenant notamment une dimension officielle dans la Loi constitutionnelle canadienne de 1982, désignant explicitement les *Indiens*, les *Inuits* et les *Métis* (on distingue les *Inuits* des *Indiens*, bien évidemment parce qu'ils appartiennent à un ensemble de cultures et de familles linguistiques différents, mais aussi parce qu'ils proviennent d'un mouvement migratoire distinct, strictement nordique et beaucoup plus récent, ce qui explique d'ailleurs leur type physique habituellement plus près de celui des Asiatiques). Au plan définitionnel strict cependant, il y a un certain souci sémantique. Dans les faits, tel qu'il est compris en Europe francophone par exemple, le terme *Autochtones* désigne tous ceux qui vivent dans le pays où ils sont nés, ce qui comprend à peu près tout le monde, sauf les immigrants de première génération et les voyageurs. On ne semble pas retrouver cette confusion sémantique de façon aussi marquée dans le monde anglo-saxon où le substantif *Autochtones* (de même que l'adjectif) désignant les premiers occupants du territoire est systématiquement traduit par *Aboriginals*. En fait, si *Aboriginals* semble une expression exclusivement consacrée à la désignation des *Autochtones* (au sens de premiers habitants du territoire) dans le monde anglo-saxon, la distinction définitionnelle française ne semble pas aussi clairement établie. Peut-être cela est-il en partie attribuable à des détails étymologiques. Le mot *Autochtone* se décomposerait en deux racines grecques « auto/soi-même » et « chtone/terre », suggérant l'habitat sur sa terre de naissance, tandis qu'*Aboriginal* se décomposerait en deux racines latines « absque/depuis » et « origine/les origines », suggérant qu'ils sont les habitants d'origine de la terre qu'ils occupent, les premiers habitants. Le terme *Autochtonous* n'est pratiquement jamais utilisé en anglais dans un sens ethnologique. Notons que le terme *Aboriginal* est aussi utilisé pour désigner les *Autochtones d'Australie*, justement traduit en français par *Aborigènes*, dont c'est généralement la seule acception pour la langue française au Canada. Enfin, fait à ne pas négliger, et qui révèle toute la délicatesse et la complexité reliées au choix des termes pour désigner des regroupements humains : en 2008, 42 communautés Anishinabek de l'Ontario ont adopté une résolution condamnant l'utilisation du terme *Aboriginal (Autochtones)*, parce qu'il avait pour effet de donner une image homogène des trois peuples d'origine, et que cela représentait en soi une forme d'assimilation.

Dans les circonstances de ce qui précède, nous aurons compris que le vocable *Allochtones* (antonyme d'*Autochtones*), qui devrait désigner au sens littéral strict les immigrants relativement récents ou les étrangers du pays, signifie dans ce contexte définitionnel politique, tous les habitants qui ne sont ni membres des *Premières Nations*, ni *Inuits*, ni *Métis*, y compris même les nombreux descendants des premiers colons européens du XVII^e siècle. Là aussi, sans précision sur le contexte d'utilisation, la confusion sémantique est omniprésente. Plutôt que l'utilisation d'un mot contraire, on retrouve aussi régulièrement le terme *non-Autochtones*, qui met l'accent sur une négation d'appartenance. Le synonyme *Allogènes* est parfois utilisé, mais beaucoup plus rarement au Canada.

Le terme *Indigènes* est très peu usité dans la francophonie nord-américaine pour parler des *Autochtones* canadiens sinon que dans des textes gouvernementaux, peut-être parce qu'il est marqué par l'image télévisuelle issue des reportages internationaux – principalement anglophones — où il est employé. Ces reportages, de nature anthropologique, portent souvent sur des peuples méconnus et généralement isolés d'Australie ou d'Amérique du Sud, et visent à mettre en valeur les mœurs et les coutumes traditionnelles locales. Or, le Canada est un pays nordique, et la grande majorité des *Autochtones* qui y vivent est davantage influencée (contaminée diraient certains) par le mode de vie occidental. Le terme évoquerait donc dans l'imaginaire canadien-français une vision archaïque de l'*Autochtone*, proche de celle de *Primitif*, ou encore donnerait l'impression de concerner des peuples géographiquement éloignés. Il est davantage utilisé par les Canadiens anglais (*Indigeneous*) dans une perspective nationalement englobante, mais moins que celui de *Aboriginal*, dont l'usage est manifestement le plus répandu. Le terme est par contre très présent, tant en français qu'en anglais, dans la littérature émanant des organismes internationaux de défense des droits des *Autochtones*, comme l'UNESCO. Il a dans ce contexte une portée globale et sert à désigner l'ensemble des *Autochtones* de la planète.

Si *Autochtones* a une visée linguistique inclusive politiquement reconnue et réfléchi depuis la loi constitutionnelle de 1982, ce n'est pas tout à fait le cas pour le terme composé *Peuples Autochtones*, qui apparaît plus fréquemment à peu près à la même époque au Canada, notamment dans les documents et déclarations de l'*Assemblée des Premières Nations*. En fait, même si *Peuples Autochtones* est employé en un sens englobant en politique internationale, le problème au Canada, c'est qu'il a parfois été utilisé, surtout au début, pour désigner exclusivement les *Amérindiens*, dans le sens où ces derniers n'impliquaient pas nommément les deux autres groupes (*Inuits* et *Métis*) dans leurs revendications autonomistes des années 70. Pour cette raison, il en interpelle plusieurs en ce qui concerne justement

sa prétention à une portée inclusive des trois peuples d'origine. Il en est ainsi pour *Premières Nations*, auquel le problème similaire d'utilisation restreinte s'applique également (quoique ses utilisateurs n'aient jamais visé à inclure les trois peuples), car il émerge clairement de la volonté de leaders amérindiens de s'émanciper du terme *Indiens* et de tout ce qui y était historiquement rattaché. C'est d'ailleurs dans cette mouvance que la *Fraternité des Indiens du Canada* deviendra au début des années 70 l'*Assemblée des Premières Nations*. Aujourd'hui, sa définition est claire pour les initiés du domaine : le terme *Premières Nations* remplace les vocables *Indiens* ou *Amérindiens*, excluant les *Inuits* et les *Métis*; c'est aussi généralement celui que préfèrent les personnes concernées, à savoir les membres des *Premières Nations*, d'autant qu'au singulier, l'expression remplace le terme éculé, mais toujours juridiquement valide, de *bande indienne*. Certains ont critiqué sa volonté d'identification d'un groupe « premier » par rapport aux deux autres groupes peuplant le Canada à son origine, laissant ainsi entendre une certaine hiérarchie d'importance. Le terme *Peuples Racines*, qui apparaîtrait notamment dans l'anthropologie russe, n'est pas utilisé au Canada.

Finalement, c'est beaucoup en raison de toutes ces considérations d'ambiguïté définitionnelle et de litiges identificatoires qu'un consensus semble se dessiner ces dernières années au Canada pour l'utilisation du terme *Premiers Peuples*, quand on veut désigner l'ensemble des premiers occupants du territoire américain : les *Premières Nations*, les *Inuits* et les *Métis*. Si, depuis un certain nombre d'années, le terme apparaissait déjà dans la littérature sous la forme *premiers peuples* (c'est-à-dire dans son sens commun), c'est depuis peu qu'il émerge à l'écrit avec des majuscules, c'est-à-dire en nom propre, pour représenter une entité socio-politique clairement définie. Maintenant, au-delà de la pertinence et même de la nécessité d'identifier un concept englobant qui soit clair et qui fasse consensus, il est important de garder à l'esprit une réalité première : tout en affichant une solidarité incontestable et probante entre eux, les *Autochtones* apprécient, quand le contexte le permet ou le favorise, être reconnus selon leur nation propre : les *Innus*, *Cris*, *Wendats*, *Atikamekw*¹... comme c'est le cas pour tous les peuples de la planète.

On le voit, le choix d'un nom pour désigner un groupe ethnique n'est pas simple, car il implique souvent d'importants enjeux identitaires où peuvent s'intriquer des dilemmes historiques, sociaux, politiques, économiques, juridiques et, bien entendu, linguistiques. Pour notre part, nous endossons l'utilisation du terme *Premiers Peuples* pour désigner les trois peuples d'origine, car son objectif d'unification et de clarification sémantique est sans équivoque, et la démarche nous apparaissait nécessaire. En ce qui concerne l'usage des autres termes ou expressions cités dans le texte, nous estimons qu'il dépend du contexte de leur utilisation. Par exemple, dans le langage populaire, nous préférons *Amérindiens* à *Indiens* parce qu'il est sémantiquement plus clair et qu'il corrige l'erreur historique, mais le second terme est le seul légalement d'usage dans plusieurs situations d'ordre juridique et politique. C'est pourquoi, s'il faut bien entendu éviter d'utiliser les vocables polémiques, obsolètes ou aujourd'hui considérés comme dégradants, tels *Primitifs*, *Peaux-Rouges*, *Sauvages*, voire *Esquimaux*, nous sommes moins restrictifs quant à l'usage des autres termes, et recommandons tout simplement d'être attentif à la sensibilité de l'interlocuteur. Par exemple, pour certains, la clarté sémantique du terme *Amérindiens* ne compense aucunement sa référence à un passé qu'ils considèrent comme odieux ni le fait qu'il ait été attribué par les conquérants, avec leur vocabulaire ethniquement marqué. Ils préféreront alors clairement que tout le monde utilise *membres des Premières Nations*, même s'il contient un certain flou sémantique pour les néophytes du domaine.

Dans ce bref écrit, nous avons surtout voulu expliquer les raisons qui nous font adopter le terme *Premiers Peuples* comme appellation englobant les premiers occupants du territoire, incluant les *Premières Nations*, les *Inuits* et les *Métis*. Ce faisant, nous avons beaucoup discuté des mots ou des expressions touchant les *Indiens*, car c'est de cette terminologie spécifique que surviennent la plupart des malentendus ou des objections identificatoires de groupe. Il y a bien eu une longue et forte querelle (finalement jamais réellement réglée) impliquant les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que la Compagnie de la Baie d'Hudson entourant le statut juridique des *Inuits*, à savoir s'ils devaient être considérés comme des *Indiens* à l'intérieur de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, mais les considérations étaient strictement d'ordre financier et n'impliquaient pas réellement les *Inuits* eux-mêmes dans la dispute. Dans les faits, les termes *Métis* et *Inuits* ne contiennent pas les mêmes ambiguïtés définitionnelles malgré de multiples débats liés aux caractéristiques d'appartenance de leurs membres. Par exemple, le remplacement du terme *Esquimau* (signifiant « mangeur de viande crue », selon l'interprétation dominante, mais contestée) par *Inuit* n'a pas soulevé de querelles linguistiques houleuses au Canada, même si les populations yupiks de l'Alaska aux États-Unis ont refusé le rejet du nom, tenant plutôt à se distinguer des *Inuits* et des *Inupiat*. En fait, ceux qui ont voulu remplacer l'appellation *Esquimaux* par *Inuits* désiraient surtout réagir au fait qu'un regard étranger et extérieur avait décidé de leur nom (exonymie) au mépris de leurs propres appellations, ce qui est évidemment une pratique

courante en situation d'invasion ou de domination. À juste titre, on a retrouvé cette réaction de réappropriation identitaire ces dernières années chez la plupart des nations autochtones qui s'estimaient injustement nommées : ainsi, les *Montagnais* sont redevenus des *Innus*, les *Hurons* des *Wendats*, les *Algonquins* des *Anishinabeg*... Finalement, la terminologie a beaucoup évolué depuis les termes *Peaux-Rouges*, *Indiens* ou *Sauvages*, et des efforts ont été faits en ce qui a trait à la justesse des définitions, le respect des appellations d'origine et le point de vue des *Autochtones* aboutissant à des termes moins équivoques selon le contexte, pour un lecteur averti, comme cela nous semble être le cas avec le terme *Premiers Peuples*.¹

¹ Par souci de correspondance avec les graphies utilisées dans les communautés, le terme Atikamekw est employé et préféré à la graphie francisée recommandée par le Grand Dictionnaire terminologique (GDT) de l'Office québécois de la langue française.

² Les auteurs remercient Sophie Diotte, Jo-Anni Joncas, Gisèle Maheux, Jean-François Moreau et Geneviève Nootens pour leurs commentaires judicieux.

Références

- Affaires indiennes et du Nord Canada. (2004). *Terminologie autochtone. Une terminologie en évolution qui se rapporte aux peuples autochtones au Canada*. Document repéré à http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071114213926/http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/wf/index_f.html
- Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. (2012). *Terminology*. Document repéré à <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100014642/1100100014643>
- Alberta Education. (Non daté). *Glossary of Terms*. Document repéré à <https://education.alberta.ca/media/307146/o09.pdf>
- Asch, M. (1984). *Home and Native Land : Aboriginal Rights and The Canadian Constitution*. Toronto : Methuen Publications.
- Bibliothèque du Parlement. (2012). *Notes de la colline. Peuples autochtones : terminologie utilisée*. Document repéré à <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/2012-33-f.htm>
- Bibliothèque et Archives Canada. (Non daté). *Guide terminologique : Recherches sur le patrimoine autochtone*. Document repéré à <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-autochtone/Documents/Guide%20terminologique%20recherches%20sur%20le%20patrimoine%20autochtone.pdf>
- Dick, N. (1985). *Indigenous Peoples and the Nation-state : « Fourth World » Politics in Canada, Australia and Norway*. St-John's : Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland.
- Dickason, O. P. (1996). *Les Premières Nations du Canada. Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Québec : Les éditions du septentrion.
- Direction des services en français du gouvernement du Yukon. (2011). *Guide de rédaction de la Direction des services en français*. Document repéré à http://www.flsd.gov.yk.ca/pdf/guide_de_redaction_de_la_dsf_1er_avril_2011.pdf
- First Nations Studies Program at University of British Columbia. (2009). *Aboriginal identity and terminology*. Document repéré à <http://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/home/identity/aboriginal-identity-terminology.html>
- Guénette, L. (2009). *Ceux qui étaient là les premiers*. *Correspondance*, 15(2).
- Inuit Tapiriit Kanatami. (Non daté). *A Note on Terminology : Inuit, Métis, First Nations, and Aboriginal*. Document repéré à <https://www.itk.ca/note-terminology-inuit-metis-first-nations-and-aboriginal>
- Library and Archives Canada. (Non daté). *Terminology Guide : Research on Aboriginal Heritage*. Document repéré à <http://www.bac-lac.gc.ca/eng/discover/aboriginal-heritage/Documents/Terminology%20Guide%20%20Aboriginal%20Heritage.pdf>
- Manuel, G. & Polsuns, M. (1974). *The Fourth World : An Indian Reality*. Toronto : Collier-Macmillan Canada.
- Moreau, J. F. (1981). *Les Indiens de Goscinyr*. *Recherches Amérindiennes au Québec*, 11(4), 351-378.
- Nation Imagination. (2012). *Aboriginal Peoples Terminology*. Document repéré à <http://www.nationimagination.com/glossary/aboriginal-peoples-terminology/aboriginal-peoples-terminology/>
- National Aboriginal Health Organization. (2012). *Terminology*. Document repéré à <http://www.naho.ca/publications/topics/terminology/>
- Organisation nationale de la santé autochtone. (2003). *Guide terminologique*. Document repéré à http://www.naho.ca/documents/naho/french/pdf/guide_terminologique.pdf
- Reporting in Indigenous Communities. (Non daté). *Lexicon and Terminology*. Document repéré à <http://www.riic.ca/the-guide/on-the-air/lexicon-and-terminology/>
- Ross, S. M. (2003). *Words first : An Evolving Terminology Relating to Aboriginal Peoples in Canada*. *Terminology Update*, 36(3), 6.
- Office for Aboriginal People. Simon Fraser University. (2013). *Aboriginal-Indigenous Terminology*. Document repéré à <http://www.sfu.ca/aboriginalpeoples/aboriginal-terminology-.html>
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*. (2012). *Recommandations et rappels linguistiques. Premières Nations*. Document repéré à <http://www.bt-tb.tpsgc-pwgsc.gc.ca/btb.php?lang=fra&cont=052>
- Union des municipalités du Québec. (2006). *Guide terminologique autochtone*. Document repéré à http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/Guide_terminologique.pdf